Image not found or type unknown

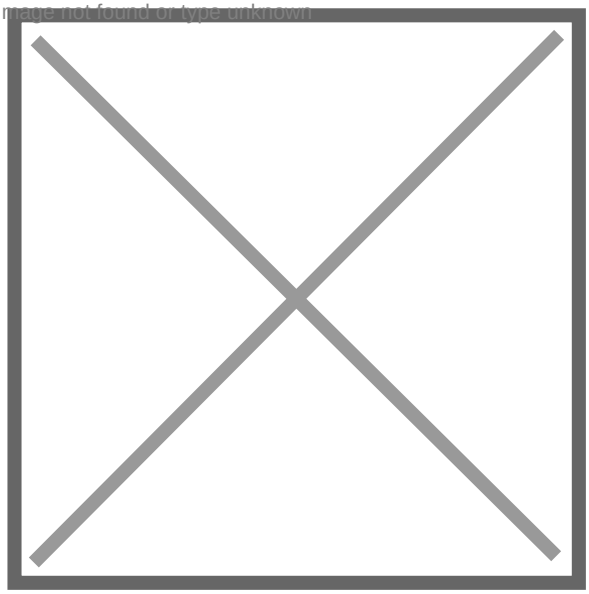

Plaintre contre moi pour accusation de vol

Par **ctnd**, le **08/09/2015** à **15:39**

Bonjour,

Licencie depuis 10 mois pour motif "de vol".Or, cela n'a jamais été le cas, mon employeur c'est arranger à faire- faire des attestations de reconnaissance auprès de mes collègues sous la menace et de chantage, il s'avéré que si il ne fessait pas cet attestation en sa faveur ils seront eux même licencie à leurs tour. Mes collègues étant prie sous la pression et la crainte de perdre leur emploi ils ont malheureusement accepter de déclaré des faut témoignages en sa faveur de mon ex-employeur.

La raison pour laquelle c’est évidemment de ne pas me payer mes heures supplémentaires ainsi ma prime de licenciement ce qui a été le cas je n'ai rien perçu au final.

Une procédure et actuellement en cour a mon encontre à ce jour je suis dans l'attente d'une convocation.

Que puis je faire pour justifier le cas contraire contre ces faut témoignage et mensonge.

Pouviez vous m'apporter des conseils et aide concernant ma situation SVP !!

Vous remerciant bien d’avance.

Amicalement,

Par **moisse**, le **08/09/2015** à **18:48**

Bonsoir,
Déjà je ne vois pas pourquoi votre employeur et vous même mélangez vol et heures supplémentaires.
Si le vol peut (je dis bien peut, mais sans obligation) justifier un licenciement, cela ne libère pas l'employeur du paiement de l'indemnité de congés payés, ainsi que du salaire et des heures supplémentaires.
Donc direction le Conseil des prudhommes pour:
* contester le motif du licenciement
* réclamer après les avoir dénombrées le paiement des heures supplémentaires.
Le CPH apprécie à sa juste valeur les attestations des témoins lorsqu'il s'agit du personnel qui en général n'a rien vu du tout.
Vous pouvez aussi déposer plainte auprès du procureur de la république en vue de dénoncer ces témoignages.
Souvent cela suffit à faire peur à un ou deux témoins car le code pénal (L226-10) n'est pas tendre pour les faux témoins dans ce cas.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés